الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

وزارة الإسكان والعمران والاستصلاح الترابي
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
الوكالة الوطنية لتنفيذ ومتابعة المشاريع
Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets
Le Directeur Général المدير العام

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

N°: N°00003 /DG / ANESP
Date : 14 OCT 2022 بتاريخ :

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES POUR LA SELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE L'ANESP

L'Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets (ANESP) a été dotée, par l'arrêté n° 1010/PM du 10/10/2022, de sa propre Commission de Passation des Marchés Publics (**CPMP/ANESP**). Elle envisage à ce titre de sélectionner un (1) Président et quatre (4) Membres pour sa commission à travers une procédure de sélection par appel à candidatures, conformément à l'arrêté n°811/PM en date du 17 août 2022, fixant les modalités de sélection et de nomination des Présidents et Membres des Commissions de Passation des Marchés Publics.

Le choix du Président et Membres de la (CPMP/ANESP) sera effectué sur la base de critères d'intégrité morale et de probité, de qualification et d'expérience dans les domaines juridique, technique ,économique et des marchés publics.

Le Président de la CPMP exerce ses fonctions à plein temps et en dehors de toute autre activité.

A/Profil des candidats :

Les conditions de qualifications et d'expériences pour concourir sont notamment les suivantes :

Fonction		Profil	
	Conditions d'éligibilité	Diplôme	Expérience
Président	Un Cadre de l'ANESP	Minimum Bac+4 Spécialiste en passation des marchés ou - Juriste ; - Economiste ; - Ingénieur ; - Ou profil équivalent	**Générale :** Avoir au moins 10 ans expériences générales ; **Spécifique :** Avoir au moins 5 ans d'expériences spécifiques dans le domaine de la passation des marchés publics.
Membres	Un Cadre de l'ANESP, ou un fonctionnaire ou contractant de l'Etat ou de ses démembrements	Minimum Bac+3 Spécialiste en passation des marchés et/ou - Juriste ; - Economiste ; - Ingénieur Génie Civil ; - Ou profil équivalent	**Générale :** Avoir au moins 5 ans d'expériences générales ; **Spécifique :** Avoir au moins 2 ans d'expériences spécifiques dans le domaine de la passation des marchés publics.

B/ Procédure de sélection :

Le processus de l'évaluation des candidatures se déroulera suivant les étapes suivantes :

1- Examen de recevabilité et de la conformité des dossiers de candidatures :

Dans cette phase, il sera vérifié pour chaque dossier de candidature :

- Que toutes les pièces demandées ont été fournies,
- Que le candidat est éligible et que les diplômes fournis sont conformes à ceux demandés.

2- Evaluation de la qualification et de l'expérience des candidats :

L'évaluation se fera sur la base des critères suivants :

Critères	Notes
Qualifications et compétences académiques	20 points
Expérience professionnelle générale	30 points
Expérience professionnelle spécifique	35 points
Entretien avec le candidat retenu	15 points
Total	**100 points**

3- Choix des candidats :

Les candidats retenus seront ceux qui auront obtenus la note globale la plus élevée.

Le processus de sélection sera supervisé par une commission désignée à cet effet. Elle ne convoquera dans la dernière étape que les candidats ayant été déclarés éligibles à l'entretien oral.

C/ Composition du dossier de Candidature :

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'ANESP,
- Un CV actualisé et signé du candidat,
- Des copies des diplômes,
- Des copies de toutes les pièces attestant de l'expérience déclarée dans le CV.
- Un document attestant que le candidat est un fonctionnaire ou contractant de l'Etat ou de l'un de ses démembrements.

Il est rappelé aux candidats que la présélection d'un dossier incomplet ou comportant de faux documents, entraine son rejet systématique.

Les candidats intéressés par les postes à pourvoir doivent déposer leurs candidatures, sous plis fermé et portant la mention : **« Candidature pour le recrutement du Président (ou membre) en précisant le profil (juriste, économiste, ingénieur ou spéciste en passation des marchés) de la Commission de Passation des Marchés Publics de CPMP-ANESP - A n'ouvrir qu'en séance de commission »,** auprès du Secrétariat du Directeur Général, au plus tard le lundi 31 octobre 2022 à 12h00.

Idrissa TIRERA

المدير العام
Le Directeur Général
RIM/Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
Agence Nationale d'Exécution et de Suivi des Projets